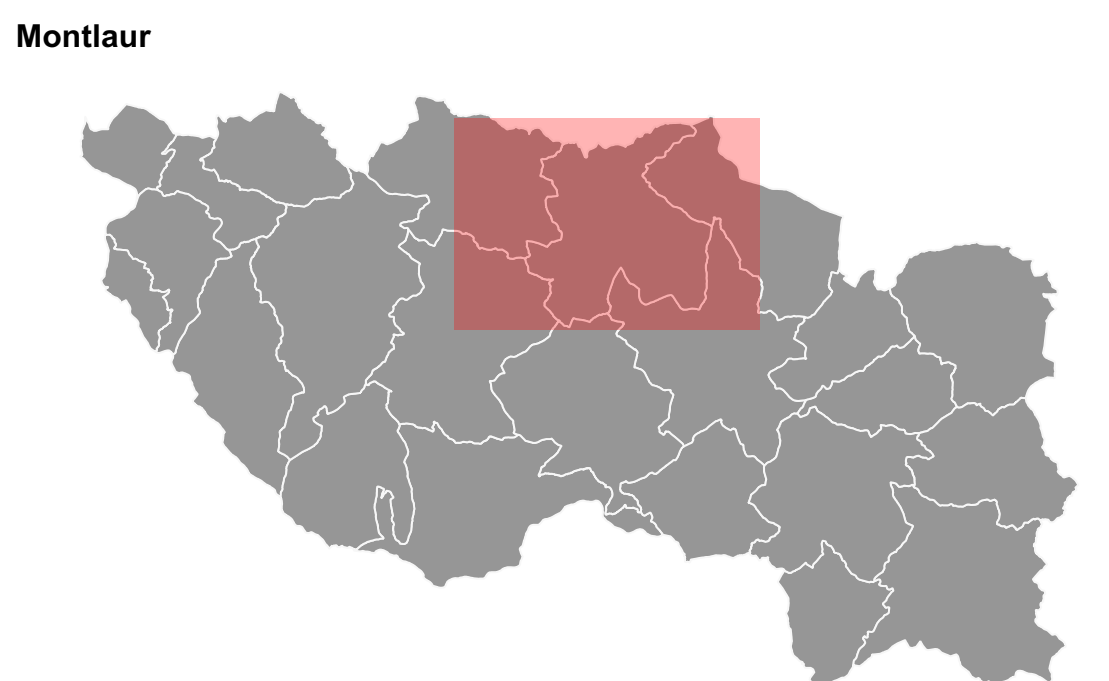


P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



ELABORATION

Modifications - Révisions - Mises à jour

Anté-lé :	
26 janvier 2023	
Approuvé le :	
19 septembre 2024	
Exécutoire le :	

Zonage
1:5 000

4.14.a

Légende

Constructions non encadrées

Normes supérieures

- Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti / paysager à protéger
- Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
- Secteurs de pelées - Enjeux très forts
- Secteurs de pelées - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
- Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
- Linière commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
- Espace Boisé Classé
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrières)
- Bâti ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Périmètre de réciprocité agricole - En projet
- Périmètre de réciprocité agricole - Vacant
- Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Ue
- Us
- Ut
- Ux, Ux*

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1ALx
- 2AU UTN
- 2AUe

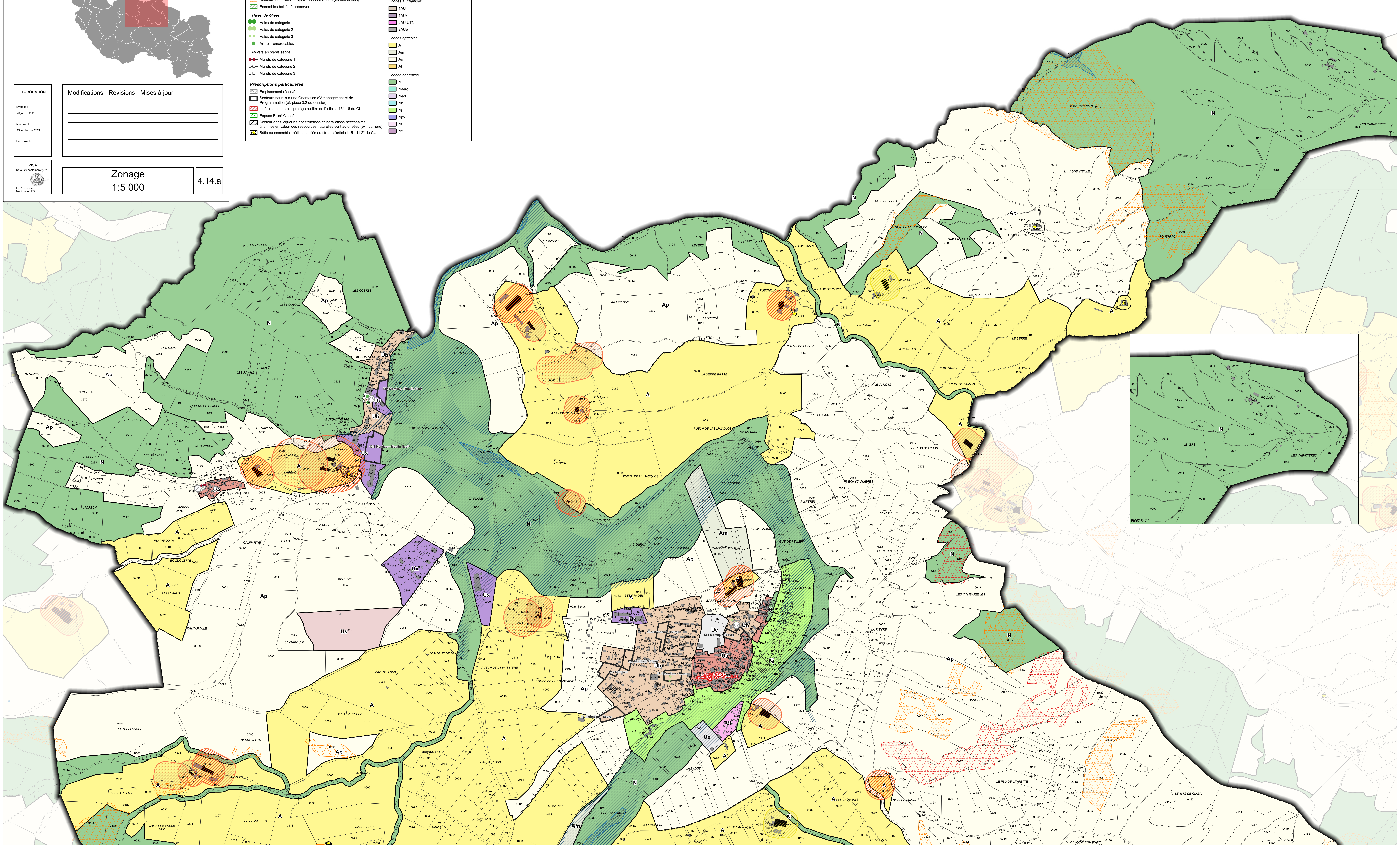
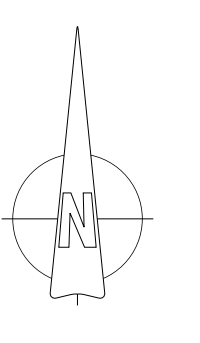
Zones agricoles

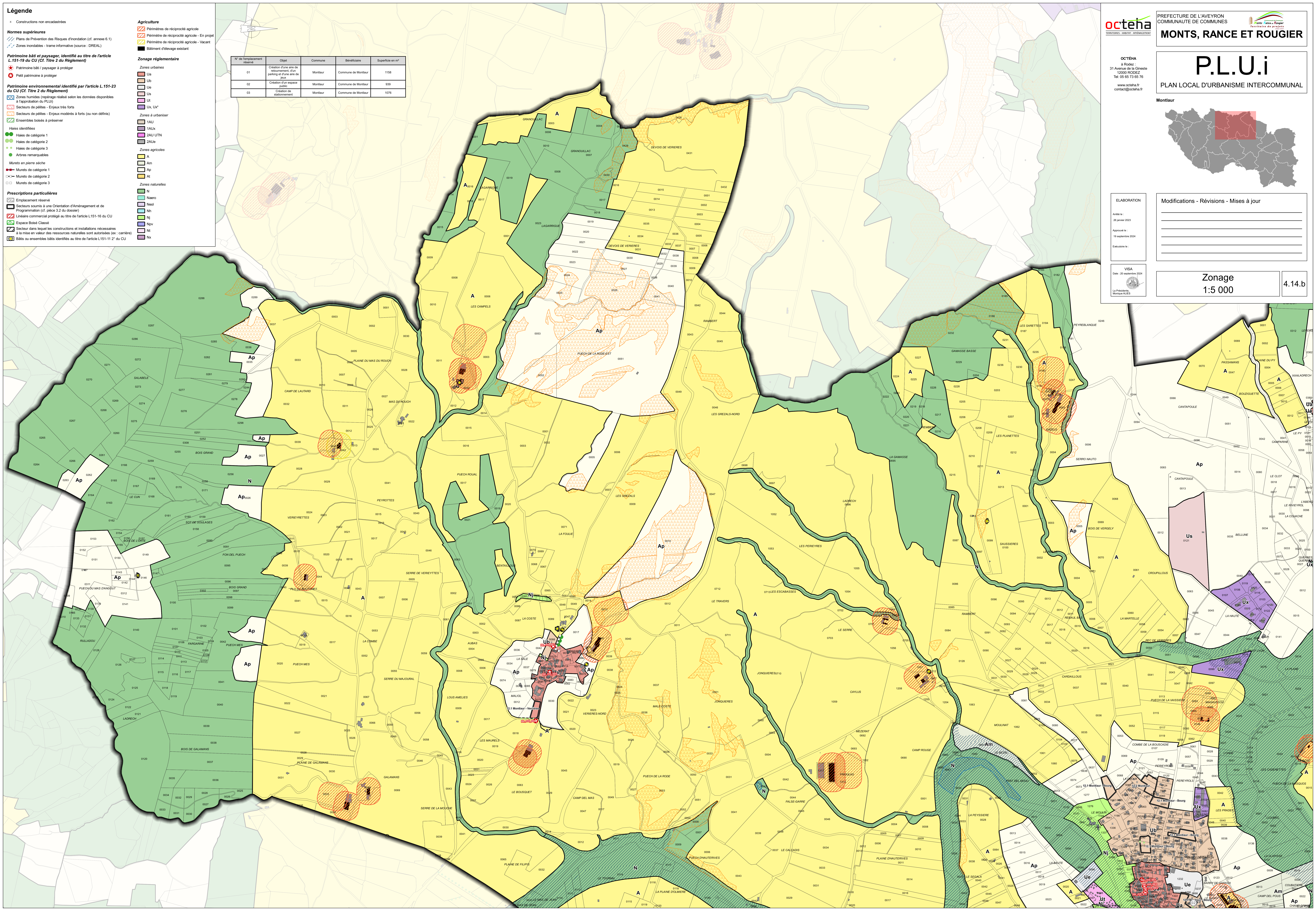
- A
- Am
- Ap
- Al

Zones naturelles

- N
- Naeo
- Nec
- Nh
- Ni
- Nov
- Nr
- Nx

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Création d'un aéroport de tourisme, d'un parking et d'une aire de jeu	Montaur	Commune de Montaur	1158
02	Création d'un espace public	Montaur	Commune de Montaur	939
03	Création de stationnement	Montaur	Commune de Montaur	1076





✖ Constructions non encadrées

Normes supérieures

- Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti / paysager à protéger
- Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (épérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
- Secteurs de pelées - Enjeux très forts
- Secteurs de pelées - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
- Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
- Espace Boisé Classé
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Bâti ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Périmètre de réciprocité agricole - En projet
- Périmètre de réciprocité agricole - Vacant
- Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Uc
- Us
- Ut
- Ux, Ux'

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUx
- 2AU UTN
- 2AUe

Zones agricoles

- A
- Am
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Naero
- Ned
- Nh
- Nj
- Np
- Nt
- Nx

N° de l'emplacement (dossier)	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Création d'une aire de stationnement, d'un parking et d'une aire de jeu	Montaur	Commune de Montaur	1158
02	Création d'un espace public	Montaur	Commune de Montaur	939
03	Création de stationnement	Montaur	Commune de Montaur	1076

octeha
Territoires - Habitat - Développement

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES
MONTs, RANCE ET ROUGIER

P.L.U.i
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Montaur

OCTEHA
à Rodez
31 Avenue de la Gîstete
12000 RODEZ
Tel: 03 65 73 45 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

ELABORATION

Arêté le :
20 janvier 2023

Approuvé le :
19 septembre 2024

Etablie le :

VISA

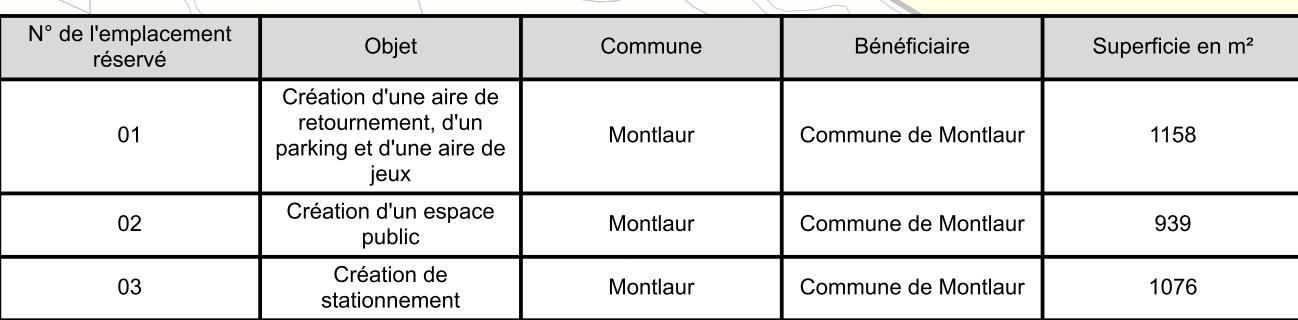
Date : 20 septembre 2024

La Présidente
Monts Rance et Rougier

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:5 000

4.14.b



Légende

× Constructions non encadrées

Normes supérieures

- Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti à paysager à protéger
- Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'exploitation du PLU)
- Secteurs de petites - Enjeux très forts
- Secteurs de petites - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
- Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prévisions particulières

- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. page 3.2 du dossier)
- Ligne commerciale protégée au titre de l'article L151-16 du CU
- Espace Boisé Classé
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessitent la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Bâts ou ensembles bâts identifiés au titre de l'article L151-11-2° du CU

Architecture

- Peintures de réciprocité agricole
- Peinture de réciprocité agricole - En projet
- Peinture de réciprocité agricole - Vanc
- Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Uib
- Uis
- Ui
- Uk
- Uix, Ux*

Zones à vocation

- IAU
- IAUX
- 2AU UTN
- 2AUL

Zones agricoles

- A
- Am
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Naero
- Nhd
- Nk
- Nj
- Npv
- Nx

